

Commune d'AVRIEUX

154 rue de l'Église

73500AVRIEUX

Tel : 04 79 20 33 16

Rénovation thermique et énergétique du bâtiment Mairie-ancienne École

154 rue de l'Église -
73500 - AVRIEUX

DESCRIPTIF

Lot N°10 REVETEMENT DE FACADE - PEINTURES EXTÉRIEURES

Sommaire

1PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	3
1.1SPECIFICATIONS TECHNIQUES	3
1.2CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.3RECEPTION DES SUPPORTS	3
1.4ECHANTILLONS	3
1.5LIMITES DES PRESTATIONS	3
1.6QUALITE DES MATERIAUX	3
1.7PRECONISATION DE MISE EN OEUVRE	5
1.7.1MISE EN OEUVRE PAR COLLAGE D'ISOLANTS	5
1.8 MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX PEINTURE	5
2DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
2.1PRÉPARATION DU SUPPORT	6
2.1.1Enduit existant	6
2.1.2Travaux préparatoire	7
2.2ECHAFAUDAGE	8
2.3ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	9
2.3.1Enduit mince sur isolant collé	9
2.3.2Traitement des tableaux isolés	10
2.4ENDUITS HYDRAULIQUES EPAIS	10
2.4.1Enduit monocouche	10
2.5ENDUIT DE RAVALEMENT	11
2.5.1Travaux préparatoires	11
2.5.2Enduit de finitions sur façades sur support ancien	12
2.6PEINTURES DE RAVALEMENT	12
2.6.1Peinture de ravalement	12
2.7FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE	12
2.7.1Peinture laque glycérophthalique sur métaux	12
2.8PEINTURES DE SOLS	13
2.8.1Peinture antidérapante	13

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Chaque article de chaque ouvrage fait appel soit :

- A un règlement, une norme ou un DTU, si l'ouvrage entre dans son champ d'application
- Aux dispositions de mises en œuvre, de tolérances, finitions,... d'un règlement, d'une norme ou d'un DTU, si l'ouvrage n'entre pas dans son champ d'application.

Dans ce cas, l'entreprise décidera sous quel Avis Techniques, ATec, Solutions technique -C

Le rattachement de l'article à un DTU, dans son champ d'application ou hors champ d'application, engendre :

- L'application du Cahier des Clauses Spéciales correspondant, pour les travaux dus par l'entreprise et les travaux ne faisant pas parti du marché, sauf stipulations contraires dans le présent document.
- Les références normatives s'y rattachant.

L'entreprise titulaire du présent lot est tenue de se conformer :

- . au NF DTU 59.1 : Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais ou épais
- . au NF DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur aura à sa charge l'ensemble des travaux d'enduit de façade ainsi que toutes peintures extérieures sur ouvrages bétons / bois.

1.3 RECEPTION DES SUPPORTS

Au fur et à mesure de l'exécution des travaux, les différents subjectiles seront réceptionnés par l'entrepreneur conformément aux DTU. Celui-ci devra s'assurer en particulier de la compatibilité de ses produits avec les matériaux déjà en place.

1.4 ECHANTILLONS

L'entrepreneur est tenu de remettre sur simple demande du Maître d'œuvre des échantillons des différents matériaux envisagés dans leur proposition.

Compris réalisation d'échantillons de 1,00 x 1,00 m suivant les références retenues par l'architecte pour présentation à la mairie.

1.5 LIMITES DES PRESTATIONS

Les prestations de l'entrepreneur du présent lot comprennent :

- . Toutes les sujétions nécessaires à la réalisation des ouvrages dans le respect des normes, y compris les sujétions qui ne sont pas expressément décrites dans le présent DESCRIPTIF.
- . Les études, dessins et plans d'exécution et de détail des ouvrages, les nomenclatures nécessaires.
- . La fourniture de tous les matériaux et accessoires entrant dans la fabrication des ouvrages.
- . Le transport à pied d'œuvre, le stockage et la mise en place de ses ouvrages.
- . La fixation et le calfeutrement de ses ouvrages comprenant toutes pattes ou équerres de fixation, chevilles, douilles et visserie.
- . Les joints à mettre en œuvre pour assurer l'étanchéité des ouvrages.
- . La fourniture, mise en place et le démontage de tous les échafaudages, appareils élévateurs et autres engins de levage nécessaires à la pose de ses ouvrages, avec tous les dispositifs de sécurité réglementaires.
- . L'enlèvement des déchets, emballages, gravois et le nettoyage des locaux dans lequel il intervient.
- . Tous travaux, prestations et aménagements qui lui seraient demandés par le coordinateur de sécurité dans la cadre de sa mission.

1.6 QUALITE DES MATERIAUX

Peinture à l'huile :

Les peintures seront de toute première qualité et devront être conformes aux prescriptions du D.T.U. et normes en vigueur

La peinture sera exécutée à deux couches, sur impression avant et après les masticages ou enduits, ainsi

qu'avant la couche terminale, il sera procédé à un ponçage et un époussetage soignés.

La composition conforme aux articles "Peinture à l'huile - Peintures Satinées" sera dosée selon le résultat final recherché : brillant, satiné, dans le cas de satiné les peintures devront conserver toute leur solidité et devront être lessivables.

Pour certains travaux, il sera fait emploi de teintes vives. Les rechapissages seront particulièrement soignés. il ne sera procédé à toute nouvelle couche qu'après la réception de la couche précédente et son complet durcissement.

Peintures satinées :

Ces peintures seront appliquées à deux couches sur impression et toutes préparations ou apprêts nécessaires et dans les conditions prévues par le fabricant.

Elles devront présenter les conditions de solidité nécessaires à la destination des locaux, être lavables et ne pas accrocher au frottement.

Ces peintures pourront être employées indifféremment sur parois lisses ou frottées (enduit au plâtre, enduit haute résistance, enduit mortier frotté, menuiseries, etc...). L'entrepreneur tiendra compte de ces divers matériaux à recouvrir.

Peinture à base de résine de vinylique :

Peinture à base de résine de vinylique, l'entrepreneur devra faire approuver le choix de la peinture avant son emploi.

Application en deux couches sur impression et tous les apprêts nécessaires.

Cette peinture sera exécutée sur l'enduit au plâtre ordinaire ou sur mortier frotté. L'entrepreneur du présent lot tiendra compte de ces divers matériaux à recouvrir.

Peinture acrylique :

La peinture acrylique sera exécutée à deux couches, sur impression avant et après les masticages ou enduits, ainsi qu'avant la couche terminale, il sera procédé à un ponçage et un époussetage soignés.

La composition sera dosée selon le résultat final recherché : brillant, satiné, dans le cas de satiné les peintures devront conserver toute leur solidité et devront être lessivables.

Pour certains travaux, il sera fait emploi de teintes vives. Les rechapissages seront particulièrement soignés. il ne sera procédé à toute nouvelle couche qu'après la réception de la couche précédente et son complet durcissement.

Peintures Alkydes :

Ces peintures seront appliquées à deux couches sur impression et toutes préparations ou apprêts nécessaires et dans les conditions prévues par le fabricant.

Elles devront présenter les conditions de solidité nécessaires à la destination des locaux, être lavables et ne pas accrocher au frottement.

Ces peintures pourront être employées indifféremment sur parois lisses ou frottées (enduit au plâtre, enduit haute résistance, enduit mortier frotté, menuiseries, etc.). L'entrepreneur tiendra compte de ces divers matériaux à recouvrir.

Traitement des bois :

Toutes menuiseries en bois seront traitées hydrofuges, insecticides et fongicides au Xyladécor, Sadolin ou équivalent. Les produits employés devront être homologués par le Centre Technique du Bois.

Les menuiseries extérieures recevront en atelier un traitement par trempage exécuté par l'entrepreneur de menuiserie.

Minium - Anti-rouille :

Pour certains ouvrages spéciaux, il pourra être exigé par l'Architecte, du peintre ou du serrurier, des produits anticorrosion conformes aux indications du bureau de contrôle.

1.7 PRECONISATION DE MISE EN OEUVRE

1.7.1 MISE EN OEUVRE PAR COLLAGE D'ISOLANTS

1.7.1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES :

Les travaux ne devront commencer qu'une fois la construction satisfaisant aux conditions préalables définies à "Qualité des matériaux".

1.7.1.1.1 *Travaux préparatoires*

* Préparation des supports :

- Supports neufs.

La surface du mur devra être saine (dénudée de poussière, graisse ou huile,...) et ne pas ressuer d'humidité. En été, si les supports sont trop secs, il conviendra de les humidifier légèrement. La régularité de la face intérieure du mur devra normalement rendre possible le collage dans des conditions normales, les désaffleurements ou irrégularités admissibles seront fonction du type de colle utilisée, pour les mortiers adhésifs à base de plâtre, ils seront de l'ordre de 15 mm.

1.7.1.2 CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES :

1.7.1.2.1 *Aspect de surface*

* Aspect de surface :

L'état de surface du parement devra être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.

En particulier, après traitement des joints, le parement de l'ouvrage ne devra présenter ni pulvérulence superficielle, ni trou.

1.7.1.2.2 *Planéité*

* Planéité locale :

Une règle de 0,20 m appliquée sur le parement de l'ouvrage, notamment au droit des joints ne devra faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 1 mm, ni manque, ni changement de plan brutal entre complexes.

a) Planéité générale : Une règle de 2 m appliquée sur le parement du complexe et promenée en tous sens ne devra faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 5 mm.

b) Verticalité : Une tolérance de verticalité de 5 mm au maximum sera admise sur la hauteur de l'étage courant.

1.8 MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX PEINTURE

Mise en oeuvre des matériaux et exécution des ouvrages :

Ouvrages préparatoires :

Les égrenages et ponçages devront faire disparaître sur les enduits et boiseries, toutes traces de chantier, telles que mine de plomb, crayons ou craie d'aniline ainsi que toutes projections de mortier ou autre, de même trous, éraflures et écaillages seront rebouchés et enduits après le passage de tous les autres corps d'état.

Sur les boiseries, le ponçage devra faire disparaître tous pores soulevés ou traces d'outils et de machines.

Sur les parties métalliques et particulièrement le fer, les entreprises devront veiller à ce que toutes traces de calamine, d'oxydation ou de corps gras, soient éliminées. Sur les parties précédemment rouillées et après brossage énergique à la brosse métallique, les poussières d'oxyde seront soigneusement enlevées au chiffon.

Rebouchages et masticages :

Les masticages sur parties recevant des peintures : maçonnerie et menuiseries bois ou métalliques, devront faire disparaître les légères imperfections des surfaces à peindre.

Enduits :

Les enduits seront appliqués sur parois ou menuiseries bois ou métalliques, chaque fois que cela sera nécessaire, pour obtenir une surface parfaitement plane et lissée. Ils seront préparés comme indiqué à l'article "Mastics et enduits".

Toutefois, pour certaines peintures, les fabricants exigent des enduits spéciaux que l'entrepreneur devra utiliser obligatoirement.

Impressions :

Les impressions sur plâtre seront grasses et fluides, elles seront appliquées "à refus", de façon que l'huile pénètre profondément dans l'enduit.

Aucune impression sur boiserie ne sera appliquée au pistolet.

Les impressions sur boiserie après fixation des noeuds seront 1/2 grasses et de teintes claires. Elles seront appliquées qu'après réception des menuiseries par l'Architecte. Elles seront bien uniformes, assez fluides, les épaisseurs, feuillures et les quatre faces des dormants seront bien atteintes, il n'y aura aucune coulure ni bavure sur les arêtes.

Les accidents de chantier, les manipulations, rabotage, etc... risquent d'altérer la couche d'impression, aussi l'entrepreneur devra, avant de commencer les travaux, faire tous les raccords nécessaires.

Tous les fers recevront une couche d'anticorrosion, avant leur pose pour les parties inaccessibles et après leur pose pour les autres. Au préalable, ils seront soumis aux spécifications indiquées ci-avant.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux, de la nature des travaux à réaliser, du sol et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

2.1 PRÉPARATION DU SUPPORT

2.1.1 Enduit existant

2.1.1.1 *Piquage de l'enduit*

Piquage de l'enduit existant y compris retours de tableaux
Évacuation en décharge agréée.

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- les façades des garages

- les poteaux structurels du balcon du logement
- les relevés du balcon du logement
- le muret donnant sur la cour

2.1.2

Travaux préparatoire

2.1.2.1

Bâchage de l'habillage pierre en façade conservé

Fourniture et pose d'une protection provisoire sur l'habillage pierre en façade conservé comprenant :

- . support propres, sèches et exemptes de tout dépôt avant la pose des bâches
- . les protections seront mises en places avec soin, sans frottement ni tension excessive sur les parements
- . les bâches seront disposées de manière à assurer l'écoulement des eaux de pluie et à éviter toute infiltration
- . les jonctions seront chevauchées et solidement fixées, garantissant la continuité de la protection
- . les fixations seront réalisées à l'aide de sandows, tendeurs ou crochets, sans percement ni collage sur la pierre

La mise en œuvre devra être compatible avec les échafaudages et interventions ultérieures, tout en assurant la stabilité et la durabilité de la protection pendant toute la durée du chantier.

Localisation :

- Ensemble :

Pour l'habillage pierre existante sur la façade Sud de la mairie

2.1.2.2

Nettoyage de l'habillage en pierre avec traitement fongicide

Le présent article concerne le nettoyage de l'habillage en pierre, ainsi que l'application d'un traitement curatif et préventif anti-fongique (anti-mousse, algues, moisissures, lichens).

Les prestations comprennent de manière non limitative :

- . le dépoussiérage préalable des façades (balayage, soufflage, brossage si nécessaire),
- . le nettoyage basse ou moyenne pression à l'eau claire ou avec additifs biodégradables,
- . l'application d'un traitement anti-fongique et anti-algues, curatif et préventif à large spectre et à action rémanente, conformes à la réglementation en vigueur. Marque et fiche technique à soumettre au maître d'œuvre pour validation avant application,
- . le rinçage éventuel après temps de pose, selon les prescriptions du fabricant,
- . la protection des abords, menuiseries, vitrages, sols, plantations, etc.
- . l'évacuation des résidus, eaux de lavage, boues et autres déchets vers filière agréée.

La prestation devra laisser les supports sains, propres et sans traces de moisissures visibles.

Localisation :

- Ensemble :

Pour l'habillage pierre existante sur la façade Sud de la mairie

2.1.2.3

Nettoyage du parvis béton avec traitement fongicide

Le présent article concerne le nettoyage du parvis en béton, ainsi que l'application d'un traitement curatif et préventif anti-fongique (anti-mousse, algues, moisissures, lichens).

Les prestations comprennent de manière non limitative :

- . le dépoussiérage préalable de la surface du parvis (balayage, soufflage, brossage si nécessaire),
- . le nettoyage basse ou moyenne pression à l'eau claire ou avec additifs biodégradables,
- . l'application d'un traitement anti-fongique et anti-algues, curatif et préventif à large spectre et à action rémanente, conformes à la réglementation en vigueur. Marque et fiche technique à soumettre au maître d'œuvre pour validation avant application,
- . le rinçage éventuel après temps de pose, selon les prescriptions du fabricant,
- . la protection des abords, menuiseries, vitrages, sols, plantations, etc.
- . l'évacuation des résidus, eaux de lavage, boues et autres déchets vers filière agréée.

La prestation devra laisser les supports sains, propres et sans traces de moisissures visibles.

Localisation :

- Ensemble :

Pour le parvis de l'entrée de la mairie

2.1.2.4

Nettoyage et reprise des sous faces du balcon avant peinture

Cette prestation comprend :

- . le nettoyage basse ou moyenne pression à l'eau claire ou avec additifs biodégradables,
- . l'épuration complète des enduits décollés,
- . l'ouverture et le traitement des fissures,
- . traitement des angles saillants,
- . finition des parements soignée, l'état de surface devra permettre la mise en œuvre d'une peinture.

Le prix comprendra toutes sujétions d'exécution.

Localisation :

• Ensemble :

En sous-face du balcon du logement

2.1.2.5

Nettoyage de la toiture béton avec traitement fongicide

Le présent article concerne le nettoyage de la toiture en béton, ainsi que l'application d'un traitement curatif et préventif anti-fongique (anti-mousse, algues, moisissures, lichens).

Les prestations comprennent de manière non limitative :

.Le dépoussiérage préalable de la toiture (balayage, soufflage, brossage si nécessaire),

.Le nettoyage basse ou moyenne pression à l'eau claire ou avec additifs biodégradables,

.L'application d'un traitement anti-fongique et anti-algues, curatif et préventif à large spectre et à action rémanente, conformes à la réglementation en vigueur. Marque et fiche technique à soumettre au maître d'œuvre pour validation avant application,

.Le rinçage éventuel après temps de pose, selon les prescriptions du fabricant,

.La protection des abords, menuiseries, vitrages, sols, plantations, etc.

.L'évacuation des résidus, eaux de lavage, boues et autres déchets vers filière agréée.

La prestation devra laisser les supports sains, propres et sans traces de moisissures visibles.

Localisation :

• Ensemble :

Pour la toiture et les relevés des garages

2.1.2.6

Provision pour dépose et repose d'éléments en façade

Le présent article a pour objet la provision destinée à couvrir les travaux de dépose et repose ponctuels des éléments existants en façade, rendus nécessaires par la mise en œuvre du système d'isolation thermique par l'extérieur.

La présente provision comprend, sans s'y limiter, les interventions suivantes :

. dépose soigneuse des éléments en façade susceptibles de gêner la pose du système ITE, (coffrets techniques, éclairages extérieurs, enseignes, ect.),

. stockage temporaire sur site, dans des conditions assurant la préservation des éléments,

. repose des éléments déposés après finition du système d'isolation,

. fourniture et pose de pièces de fixation neuves si les anciennes ne sont pas réutilisables,

. remise en état des points de fixation et étanchéité des scellements.

Localisation :

• Ensemble :

L'ensemble des éléments sur les façades existantes

2.2

ECHAFAUDAGE

Fourniture, montage et démontage d'un échafaudage de pied de façade suivant réglementations en vigueur (norme NF et réglementation R408 de la CNAMTS), comprenant :

- garde-corps de montage et d'exploitation, mis en place à partir du niveau exécuté et avant montage du niveau supérieur

- mise en œuvre des accessoires conformément aux dispositions particulières de chaque élément (GC latéraux et d'extrémité, contreventement, fixations en façade,...)

- bâchage et/ou filets de protection sur toute la surface des échafaudages

- recettes à matériaux à chaque niveaux,

- signalétique de chantier

- toutes sujétions si particularité architecturale le nécessitant

Y compris amené et replis.

L'Echafaudage devra être monté sur la totalité des façades simultanément pour un usage par tout les corps d'état susceptibles de l'utiliser.

L'entreprise devra s'informer des différents besoins auprès des corps d'état concernés, afin de respecter la classification de l'échafaudage.

L'entreprise devra fournir une copie du certificat de conformité au CSPS et aux différents utilisateurs après vérification du montage par un tiers compétent.

L'entreprise devra les démarches d'autorisations administratives et les éventuels frais inhérents au montage des échafaudages.

L'entreprise est tenue de réaliser une visite préalable sur place afin d'évaluer les particularités du projet et du site, afin de les intégrer au prix unitaire du devis.

2.2.1 **Échafaudages de pieds**

Localisation :

Pour l'ensemble des façades extérieures

2.3 ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR

2.3.1 **Enduit mince sur isolant collé**

Enduit armé sur isolant composé de panneaux d'isolants collés avec une colle adaptée au support et à l'isolant. Armature fixée par des agrafes galvanisées. Compris les profils d'angles, de soubassements, profil de départ formant rejet d'eau et solin en partie basse des pieds de façades donnant sur une terrasse étanchée, de couvertines et accessoires fixés par chevilles. Primaire et enduit organique (à base de résine acrylique), teinté dans la masse. Application de l'enduit conforme aux recommandations du fabricant.

Traitement soigné des étanchéités, au pourtour des ouvertures.

Nota : les enduits devront être traités avec un produit fongicide afin d'éviter les moisissures futures.

2.3.1.1 **Enduit mince et armé sur laine de roche - Rmini = 5.10 m2.K/W**

Système d'isolation par l'extérieur comprenant :

Enduit mince et armé sur laine de roche collé, ép. 180 mm :

- Marque : ROCKWOOL ou équivalent
- Procédé : ROCKWOOL - Ecorock Duo
- Rmini (m² K/W) : 5.10
- Armature : FIBRE DE VERRE
- Enduit : STOLIT K
- Finition : FROTTE FIN
- Teinte : Au choix de l'architecte dans le nuancier

Compris :

. fourniture et pose d'une bavette horizontale en zinc à la jonction entre l'enduit et le revêtement de façade en imposte, avec remontée à l'arrière de l'isolant en façade et formant goutte d'eau pendante en façade. Compris toutes fixations adaptées et sujétions pour une parfaite finition.

Localisation :

• Ensemble :

Contre les façades, suivant plans

2.3.1.2 **Pieds de murs en isolant composite - finition enduit**

Système d'isolation par l'extérieur en pieds de mur comprenant :

Enduit mince et armé sur panneau isolant XPS collé, ép. 180 mm sur 60 cm de hauteur.

Pose chevillée/collée sur support existant

- Marque : JACKODUR Insulation ou équivalent
- Procédé : JACKODUR - KF 300 Gefiniert
- Rmini (m² K/W) : 5.10
- Armature : FIBRE DE VERRE
- Enduit : STOLIT K
- Finition : FROTTE FIN
- Teinte : Au choix de l'architecte dans le nuancier

Compris :

. retour de tableaux

. fourniture et pose d'une bavette horizontale en zinc à la jonction entre le XPS et la laine de roche, avec remontée à l'arrière de l'isolant en façade et formant goutte d'eau pendante en façade. Compris toutes fixations adaptées et sujétions pour une parfaite finition.

. enduit de ragréage pour l'étanchéité et la protection contre l'humidité type STOFLEXYL de STO ou équivalent, sur 60 cm de ht sur les pieds de façades

. renforcement sur les pieds de façades par une armature complémentaire de blindage. Pose bord à bord sans recouvrement suivant prescriptions du fabricant.

. équerrage et pose droite

Localisation :

• Ensemble :

Pieds de façades

2.3.2

Traitement des tableaux isolés

2.3.2.1

Traitement des tableaux isolés en enduit - De 15 cm de profondeur

Comprenant retour d'isolant en 20 mm d'épaisseur, double entoilage et finition identiques aux parois finition talochée fin, traitement des arêtes.

R > ou = à 1,00 m².K/W

Localisation :

• Ensemble :

Pour le traitement des tableaux des ouvertures dans les façades décrites ci-avant

2.3.2.2

Bavette sur appui isolé - De 10 cm de profondeur

Comprenant :

. Ossatures adaptées pour renfort, maintien sous appui et créer une forme de pente vers l'extérieur.

. Isolation en 20 mm d'épaisseur type Floormate 200 SLX de ISOVER ou équivalent.

R > ou = à 1,00 m².K/W.

. Fourniture et pose sur appui d'une protection en tôle d'aluminium laquée, épaisseur 20/10ème, avec étanchéité sous la pièce d'appui de la menuiserie, étanchéité et remontée latérales contre les tableaux, goutte pendante en façade, fermeture latérale de part et d'autre du débord de l'appui.

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme RAL.

Compris toutes sujétions pour coupes, découpes, pliages et fixations.

Débord de l'appui : 2 cm mini

Localisation :

• Ensemble :

Pour le traitement des appuis des ouvertures dans les façades décrites ci-avant

2.4

ENDUITS HYDRAULIQUES EPAIS

2.4.1

Enduit monocouche

Travaux suivant DTU 26.1 comprenant :

- Réception des supports livrés par le lot Gros Oeuvre
- Dépose et repose des descentes d'eaux pluviales avant et après travaux.
- Exécution d'un enduit traditionnel d'imperméabilisation monocouche, avec :

*** Sur les parois en béton / agglos :**

=> Piquage léger du béton lisse pour un meilleur accrochage

=> Dépoussiérage, humidification conforme au DTU 26.1

=> Gobetis supplémentaire d'accrochage d'une épaisseur minimum de 3 mm.

*** Sur les parois en agglos de granulats rectifiés :**

=> Dépoussiérage, humidification conforme au DTU 26.1

- Mise en oeuvre d'un enduit de mortier compatible avec un support en agglos de granulats de type Rt2 et un support de maçonnerie de type Rt3.

- Enduit de type OC3 réalisé suivant le DTU 26.1

- **Compris renfort d'armatures en fibres de verre ou métalliques incorporés dans la première passe d'enduit au droit des planelles, des supports hétérogènes et sur la face intérieure et le dessus des acrotères en briques.**

- **Compris entoilages aux intersections de plancher conformément au DTU 20.1**

- Compris traitement des arêtes d'angles

Enduit :

- Une première passe de 7 à 10 mm minimum, dressée, suivie d'un léger talochage.

- Une deuxième passe décorative de 7 à 8 mm, après prise de la première.

L'épaisseur totale des 2 passes = 10 mm minimum en tout point et 18 mm maximum.

Finition de l'enduit : grattée fin et teinté en accord avec les enduits de façade.

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, compris dans les teintes vives (avec stabilité aux UV garantie).

2.4.1.1

Enduit - Surfaces verticales - Sur support agglos et béton

Compris mise en place en pied de façade d'une bande périmétrique de ht 15 cm/TN avec enduit hydraulique finition grattée fin de classe W2 (absorption d'eau) et résistance à la compression > ou = à CS III.

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- les parois de la chaufferie et du silo
- les parois des garages y compris relevés
- les relevés du balcon du logement
- les poteaux structurels du balcon du logement

2.4.1.2

Enduit - Traitement des ouvertures - De 20 cm de profondeur

Retour enduit finition grattée fin.

Localisation :

• Ensemble :

Pour le traitement des tableaux des ouvertures dans les façades décrites ci-avant

2.5

ENDUIT DE RAVALEMENT

2.5.1

Travaux préparatoires

Le présent lot doit tous les travaux préparatoires nécessaires préalablement à la mise en œuvre des produits de ravalement. La prestation à charge du présent lot comprend :

*** Le nettoyage par eau sous pression**

L'entreprise devra procéder au nettoyage des façades concernées par eau sous pression. La pression devra être adaptée à la nature du support et des précautions particulières devront être prises en cas de présence de fissures, joint de jonction menuiseries/façades, changement de revêtement, etc.

En cas d'altérations ponctuelles des bétons de surfaces représentant le support à traiter, l'entreprise devra, sans supplément de prix, procéder au traitement des surfaces altérées de telle manière que celles-ci ne présentent aucune différence avec le support courant.

Après nettoyage et séchage : brossage soigneux afin d'éliminer tout résidu non adhérent de l'ancien revêtement et toute pulvérulence résiduelle.

*** Le traitement anticryptogamique**

Application sur l'intégralité du support, pour neutraliser toutes les bactéries, mousses, algues, et champignons qui se trouvent logés dans la porosité et à la surface du support, même s'ils ne sont pas forcément visibles. Il est nécessaire d'utiliser un produit de traitement performant au regard de la variété des cibles à annihiler de type STO-Anti-mousses ou techniquement équivalent. L'entreprise devra laisser agir 3 à 4 jours le produit avant rinçage selon les recommandations du fabricant.

*** La réparation des bétons éclatés et la passivation des aciers apparents**

Suite aux déposes et selon les dégradations rencontrées sur les façades existantes, l'entreprise devra prévoir les réparations, les ragréages et la restructuration des éléments en béton armé, des angles saillants et des enduits dégradés. Cette prestation comprend :

- Le sondage systématique du support.
- Le décroûtage des parties dégradées, éclatées, décollées, ou carbonatées.
- Le décapage des aciers apparents.
- L'épuration complète des traces de rouille et de calamine sur les aciers apparents.
- La passivation des aciers apparents.
- application d'un mortier polymère ciment, en une ou plusieurs couche ou au mortier de résine époxydiques, comprenant une 1er couche de résine pure et couches de finition en mortier aux résines
- traitement des angles saillants et rentrant
- reprise des scellements de ferrures
- finition des parements soignée, l'état de surface devra permettre la mise en œuvre d'une peinture de façade.

Compris protection des ouvrages non traitées

2.5.1.1

Reconstitution des supports et traitement des fissures sur façade en enduit

Suite aux nettoyage et selon les dégradations rencontrées sur la façade existante, l'entreprise devra prévoir les réparations, les ragréages et la restructuration des éléments en béton, des angles saillants et des enduits dégradés.

Cette prestation comprend :

- Le sondage systématique du support.
- L'épuration complète des enduits décoller.
- L'ouverture et le traitement des fissure.
- Dégrossi et renformi de dressement destiné à recevoir un corps d'enduit, compris grillage traité. Cette préparation servant de couche d'accrochage.
- traitement des angles saillants et rentrant.
- reprise des scellements de ferrures.
- finition des parements soignée, l'état de surface devra permettre la mise en oeuvre d'un enduit de façade.

Le prix comprendra toutes sujétions d'exécution et d'échafaudage.

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- les parois des garages y compris relevés
- les relevés du balcon du logement
- les poteaux structurels du balcon du logement
- le muret donnant sur la cour

2.5.2 **Enduit de finitions sur façades sur support ancien**

Exécution d'un enduit de parement minéral mince de type WEBERTOP de chez WEBER ou techniquement équivalent après tout travaux préparatoires

Compris toutes façons pour arrêtes, cueillis, rechampissage, etc.

- Teinte : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

La mise en œuvre sera conforme à la réglementation en vigueur et aux prescriptions du fabricant.

2.5.2.1 **Enduit de finition - Sur support ancien**

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- les parois des garages y compris relevés
- les relevés du balcon du logement
- les poteaux structurels du balcon du logement
- le muret donnant sur la cour

2.6 **PEINTURES DE RAVALEMENT**

2.6.1 **Peinture de ravalement**

Peinture de ravalement en phase acqueuse pour extérieur. La peinture devra avoir une excellente adhérence, être très microporeux de grande opacité et devra une protection efficace contre l'eau de ruissellement, Insaponifiable. Conforme XP T34-722, classe D2. Il sera proscriit d'utiliser à l'extérieur en zone exposée des teintes dont le coefficient d'absorption solaire est supérieur à 0,7. Conditions d'application et qualité des supports conformement au DTU 59.1. Comprenant 1 couche d'impression ou fixateur et 2 couche de finition, appliqué au rouleau.

- Marque : TOLLENS ou équivalent
- Produit : RENOCRYL 500
- Ton : MAT
- Teinte : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Compris brossage et dépoussiérage préalable, application d'un primaire, et protection des ouvrages en façades.

2.6.1.1 **Peinture de ravalement - Sur plafonds extérieurs en béton**

Localisation :

• Ensemble :

En sous-face du balcon du logement

2.7 **FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE**

2.7.1 **Peinture laque glycérophtalique sur métaux**

Toutes couches confondues (2 ou 3 suivant nécessité) de peinture de classe 2 en phase solvant.

2.7.1.1 **Peinture sur métallerie existante**

Les surfaces métalliques anciennes exposées à l'extérieur seront préalablement poncées pour supprimer les anciennes peintures et oxydations superficielles, traitées avec un convertisseur de rouille sur les zones corrodées, recouvertes d'un apprêt antirouille adapté au type de métal

Métaux, laque satinée type GARNYSATIN S2P de la Seigneurie ou équivalent

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- le portail ouvrant sur la cour

- le garde-corps installé sur le muret séparant la cour du parking

2.8 PEINTURES DE SOLS

2.8.1 **Peinture antidérapante**

Nettoyage, dépoussiérage et préparation du support suivant nature et préconisations du fournisseur.

Application à la brosse ou au rouleau d'un primaire époxy bi-composant type PRIMAIRE SOL 300 de chez ZOLPAN ou équivalent.

Application au rouleau long ou à la brosse de 2 couches croisées de revêtement époxy bi-composant type ULTRASOL INDUSTRIE de chez ZOLPAN ou équivalent.

Conforme à la Norme AFNOR NF T 36005 - famille 1 - classe 6b

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Protection soignée des ouvrages adjacents.

2.8.1.1 **Peinture de sol - Marches et contremarches**

La première et la dernière contremarche de la volée d'escalier seront de couleur différente et fortement contrastée

Localisation :

• Ensemble :

Pour les marches de l'escalier du parvis